

## Pêche électrique : accord européen pour une interdiction en 2021

**Les négociateurs européens ont trouvé un terrain d'entente. La France sera pionnière sur le sujet.**

C'est un pas supplémentaire vers l'interdiction de la pêche électrique au sein de l'Union européenne. Les négociateurs du parlement et des Etats membres se sont entendus pour interdire la pêche électrique à partir de l'été 2021, a annoncé mercredi la Commission européenne.

La France, pour sa part, ira plus vite encore. Elle lancera la procédure d'interdiction de la pêche électrique dans les eaux sous souveraineté française dès la publication du règlement européen. «Le nouveau texte permet une interdiction immédiate», indique le ministère de l'Agriculture et de la pêche. Les eaux territoriales françaises représentent la partie de mer côtière sur laquelle s'étend la souveraineté de la France. Leur largeur maximale est fixée à 12 milles marins, soit 22,2 kilomètres.

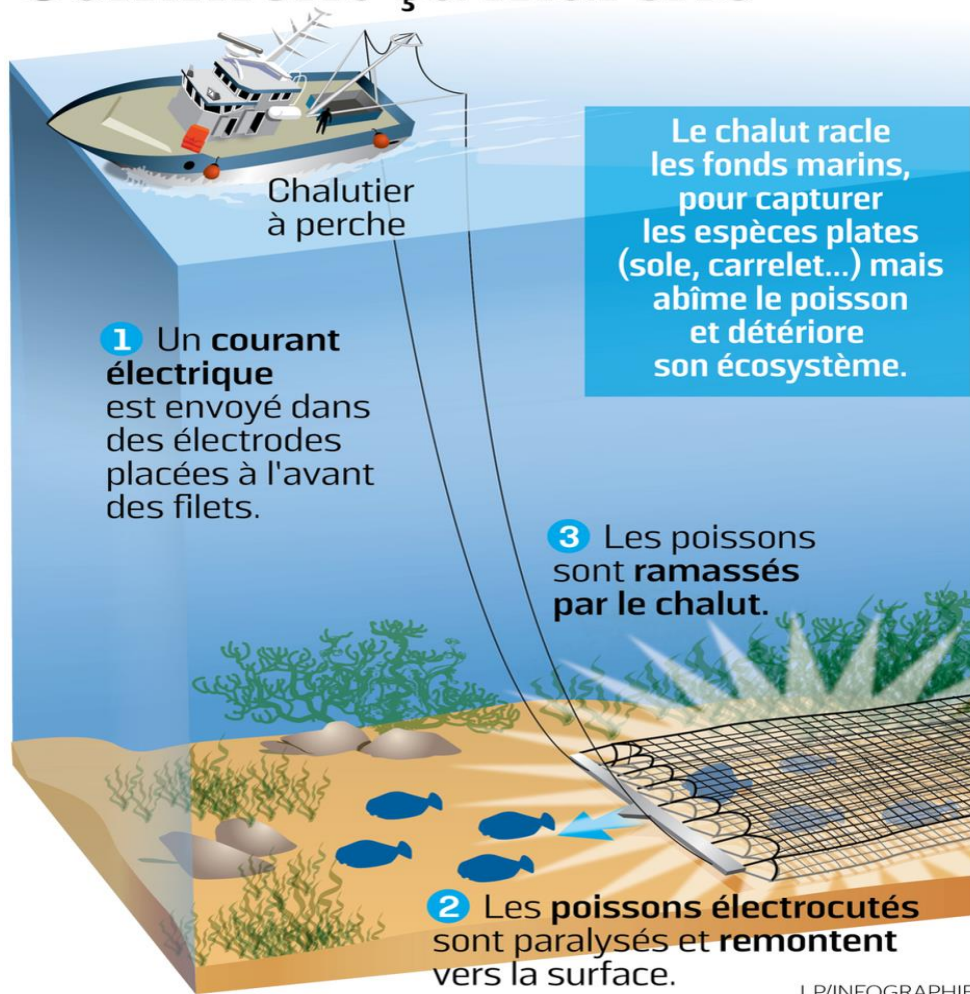
### Une technique destructrice

L'accord européen prévoit d'«introduire une interdiction de l'utilisation de matériel de pêche électrique à partir du 1er juillet 2021». Il est également prévu la possibilité pour les Etats membres d'«interdire ou restreindre» immédiatement cette pratique dans ses eaux territoriales.

La pêche électrique consiste à envoyer une décharge au fond de l'eau et à faire remonter les prises ainsi engourdies. Mais cette technique fait des ravages sur l'écosystème et abîme, en plus, les poissons pêchés. Elle n'est autorisée que sur dérogation.



# Comment ça marche



Le texte négocié doit encore être validé par le parlement européen réuni en séance plénière. Il doit aussi obtenir l'accord du Conseil européen, c'est-à-dire les chefs d'Etats ou de gouvernement des pays membres de l'Union.

## Pratiquée principalement aux Pays-Bas

Il y a un an, le parlement a pris position contre cette pratique controversée, pratiquée à la faveur d'une dérogation accordée à titre expérimental par 5% de la flotte. Dans les faits, elle est pratiquée principalement aux Pays-Bas. La France, dont les pêcheurs ont manifesté à plusieurs reprises à ce sujet, a rapidement apporté sa voix contre la pêche électrique.

Lien article : <http://www.leparisien.fr/economie/peche-electrique-accord-pour-une-interdiction-en-2021-14-02-2019-8011578.php>